

**COMITE SUR LA SECURITE ET LA SURETE DES
EVENEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTEGREE DE LA SECURITE, DE LA
SURETE ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE
FOOTBALL ET AUTRES MANIFESTATIONS
SPORTIVES (STCE N° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 avril 2021

T-S4(2021)12

**1^{ère} réunion formelle du Comité sur la sécurité et la
sûreté des événements sportifs (T-S4)**

Convention de Saint-Denis (CETS No. 218)

En ligne

14-15 avril 2021

LISTE DES DÉCISIONS

Lors de sa première réunion qui s'est tenue les 14 et 15 avril 2021, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (ou « Comité T-S4 »):

1. A adopté l'ordre du jour de la réunion tel qu'il apparaît dans le document T-S4 (2021)09;
2. A adopté son Règlement intérieur et ses quatre annexes (Liste des observateurs potentiels et mandat de ses trois Groupes consultatifs), tel qu'il apparaît dans le document T-S4(2021)14, et a décidé de les rendre publics;
3. A tenu l'élection de son Bureau et a élu :
 - Président: M. Adrian Dinca (Roumanie)
 - Vice-Président: M. Rodrigo Cavaleiro (Portugal)
 - Présidente du Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON): Mme Lucie Loubeyre (France)
 - Président du Groupe consultatif sur l'établissement de normes et les questions juridiques (T-S4 LI): M. Kirill Kozhevnikov (Fédération de Russie)
 - Présidente du Groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP): Mme Viktoria Slavkova (Bulgarie)
4. A chargé le Secrétariat d'inviter les actuels observateurs étatiques et non étatiques auprès du Comité permanent du T-RV à demander officiellement l'octroi du statut d'observateur, s'ils le souhaitent;
5. A adopté la Stratégie de travail 2021-2025 du Comité, tel qu'elle apparaît dans le document T-S4(2021)15, et a décidé de rendre ce document public;
6. A adopté la recommandation Rec (2015)1, révisée en 2019 et adoptée en 2020 par le Comité permanent T-RV;
7. A chargé le Groupe consultatif sur l'établissement de normes et les questions juridiques (T-S4 LI) de suivre la révision de la recommandation ci-dessus et d'aborder les sujets suivants : l'impact de la crise covid-19 et les conséquences importantes à moyen-long terme sur les événements sportifs; l'héritage du tournoi UEFA EURO 2020; et l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information dans le domaine S4;
8. A demandé au Groupe de coordination d'assurer l'alignement entre les deux Comités dans les futures révisions de la recommandation Rec(2015)1 telle que révisée en 2019 et adoptée en 2020;

9. A pris acte de la fin des deux projets le 31 mars 2021 : le projet joint UE/CoE « ProS4 »; et le projet « Qatar 2022 », les deux visant à promouvoir la Convention de Saint-Denis;
10. A décidé de créer un Groupe de travail ad hoc sur la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022 et a chargé le Secrétariat de rédiger le mandat et de le faire circuler pour adoption par procédure écrite;
11. A convenu de tenir la prochaine réunion du Comité T-S4 et la 1^{ère} réunion du Groupe de travail Ad hoc sur la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022 en décembre 2021, et a demandé au Secrétariat de proposer des dates possibles;
12. A accepté de tenir, entretemps:
 - La 1^{ère} réunion du Groupe de coordination en septembre 2021 (date exacte à convenir);
 - La 1^{ère} réunion du Bureau T-S4 en octobre 2021 (date exacte à convenir);
13. A demandé au Secrétariat de proposer des dates pour les réunions des Groupes consultatifs.